



Lettre d'infos aux partenaires

Sommaire :

- Edito de la Directrice
- Création d'un espace « professionnels » sur le caf.fr
- Nouveau guide des prestations 2024
- BD : avec Sam, démarches administratives réussies
- Handicap
- Pass colo
- FOCUS sur la petite enfance
- Comité de pilotage ruptures familiales
- Campagne CLAS 2024/2025
- Commission d'action sociale Aide aux partenaires
- ZOOM sur le métier de contrôleur

Pour nous contacter :



67 avenue Maréchal Foch
CS 42350
81012 ALBI CEDEX 9



caf81-bp-action-sociale@caf81.caf.fr

Retrouvez-nous sur le
Caf.fr

N° 11

Juillet 2024

Edito de la Directrice

J'ai le plaisir de prendre la direction de la Caf du Tarn à compter du 3 juin 2024. Dans la continuité de la démarche impulsée dans le Lot depuis 5 ans, également en tant que directrice, je souhaite donner du sens à la méthode du « faire ensemble ».



Contribuer à l'animation du Schéma départemental du service aux familles avec nos partenaires institutionnels, mettre en œuvre le Service public de la petite enfance avec les parties prenantes, renforcer encore nos relations bilatérales avec les acteurs de terrain, travailler en réseau, c'est justement « faire ensemble » nos politiques publiques. Au service de nos partenaires, et de nos allocataires.

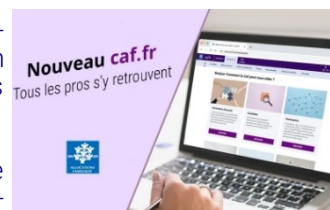
La période est propice puisqu'une fois de plus, dans le Tarn, la politique vacances, renforcée cette année par le Pass'colo, permettra à des centaines de jeunes de profiter d'un temps familial ou de loisirs singulier.

Très bonne lecture et très bel été à tous.

Valérie Guillon.

Création d'un espace « professionnels » sur le caf.fr

Depuis mi-juin, notre site internet caf.fr a connu une évolution éditoriale conduisant notamment à la création d'un espace « Professionnels » issu de la fusion des rubriques « Partenaires » et « Nous connaître ».



Ce chantier initié depuis plusieurs années, en parallèle de la refonte de l'espace « Allocataires » de 2022, va contribuer à améliorer l'expérience utilisateur en rendant plus attractives des informations institutionnelles jusqu'alors difficilement accessibles.

Il offre ainsi à tous nos usagers une expérience améliorée et des services plus performants.

Pour en savoir plus, c'est [ici](#).

Nouveau guide des prestations 2024 !

Le nouveau guide des prestations 2024 est paru. Vous pouvez le consulter dès maintenant en cliquant sur l'image.



Les nouveautés :

- une toute nouvelle identité visuelle 100 % illustrée,
- des rubriques par situation de vie pour identifier plus facilement les aides à disposition des allocataires,
- moins de texte et plus de schémas pour simplifier la compréhension,
- des liens cliquables pour trouver directement les informations sur caf.fr,
- un lexique pour expliquer les termes techniques.

BD : avec Sam, démarches administratives réussies !



Les démarches administratives peuvent parfois sembler compliquées, surtout aux jeunes. La Caisse nationale des Allocations familiales et l'Assurance Maladie proposent une approche ludique et constructive pour aider les 16/25 ans à naviguer à travers le labyrinthe des procédures administratives.

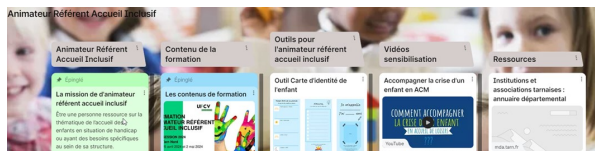
A travers la BD "Sam et l'administration : objectif zéro galère !", les lecteurs suivent les aventures de Sam dans son quotidien. Ils vont, étape par étape, comprendre les différentes procédures des demandes d'aides aux diverses prestations : RSA, l'aide au logement, Prime d'activité, Bafa, etc. Inspirée de l'univers manga et de situations réelles, la BD vise à promouvoir auprès des jeunes une meilleure compréhension et accessibilité des prestations proposées par la Caf et l'Assurance Maladie.

Pour consulter la BD en ligne, cliquez sur l'image.

Handicap

Le complément inclusif

Dans notre lettre d'infos aux partenaires n° 10 d'avril 2024, nous vous annonçons la parution d'un dépliant pour accompagner les accueils de loisirs concernés ou intéressés par la création de places dédiées aux enfants en situation de handicap. Pour en prendre connaissance, cliquez sur l'image.



Formation des animateurs référents accueil inclusif dans les accueils collectifs de mineurs (ACM)

Cette formation, initiée par la Caf du Tarn et en partenariat avec les Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports, du Pôle Ressources Handicap 81 et de l'UFCV, a pour but de constituer un réseau d'Animateur Référent Accueil Inclusif par territoire (Tarn Sud et Tarn Nord) afin de permettre la mobilisation d'un animateur référent accueil inclusif au sein de chaque ACM tarnais. Les deux premiers jours du cycle de formation 2024 pour le Tarn Nord se sont déroulés à Albi les 25 avril et 2 mai 2024. 15 participants venus de 6 EPCI ont pu bénéficier d'apports théoriques, échanger sur leurs pratiques et travailler sur des études de cas concrets.

A noter, l'intervention en seconde partie de matinée de la Maison Départementale de l'Autonomie. Un outil « Padlet » ainsi qu'un canal de communication par « WhatsApp » ont été créés pour ce réseau départemental.

Les deux prochaines journées de formation pour les ACM Sud Tarn auront lieu les 26 septembre et 3 octobre 2024.

Pass colo



Dans notre lettre d'infos aux partenaires n° 9 de janvier 2024, nous vous annonçons la création du Pass colo à partir de l'été 2024.

Créé dans le cadre du Pacte des solidarités, le Pass colo est un dispositif de l'État permettant de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants l'année civile de leurs 11 ans, grâce à une aide financière allant de 200 € à 350 €.

Le montant du Pass colo, calculé en fonction du quotient familial de la famille, est déduit directement du prix du séjour. Pour connaître leurs droits, les familles s'adressent directement aux organisateurs de séjour.

En complément, un dossier RÉPERES pour les organisateurs de séjours est à disposition [ici](#).

Pour en savoir plus sur les modalités de mise en œuvre de ce nouveau dispositif, cliquez sur l'image.



Le Pass colo est un dispositif financé par l'Etat. Toutes demandes des organisateurs et des familles doivent être orientées vers le site www.jeunes.gouv.fr/passcolo. Sa gestion a été confiée à l'organisme VACAF.



sur la PETITE ENFANCE

Nos engagements en matière de petite enfance

- **Garantir** à tous les parents un égal accès à l'information, et une offre d'orientation et d'accompagnement tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs enfants,
- **Contribuer** à développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire,
- **Favoriser** l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil,
- **Contribuer** à l'accompagnement et au contrôle des modes d'accueil afin de garantir au sein de chacun d'eux une offre de qualité au moins conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant.

La Caf du Tarn en action

LA QUALITE DES PROJETS ET DES PRATIQUES

- **GAP des RPE (Relais Petite Enfance)**



Les Groupes d'Analyse et de Pratiques Professionnelles (GAP) rendus obligatoires depuis la loi ASAP du 19/11/2021 ont été fortement plébiscités par les professionnels/les dans le cadre du réseau RPE 81, piloté par la Caf.

Pour soutenir la professionnalisation des animateurs/trices de RPE, la Caf du Tarn a impulsé et financé l'organisation, à l'échelle départementale, d'un groupe d'échanges et d'analyse de pratiques. Depuis juin 2023 et durant une année, 18 séances ont été proposées aux 22 professionnels/les en poste en partenariat avec l'organisme « Potent'elles Formation ».

- **Formation des accueillants Lieu d'accueil enfants-parents (Laep) du 19 au 21 décembre 2023**

A la suite d'un diagnostic local, la Caf du Tarn a organisé, en lien avec l'ACEPP Cocagne 31, une formation sur la posture d'accueillant, accessible aux 10 Laep du département. Ce sont ainsi 16 accueillants de 8 Laep différents qui ont pu en bénéficier.



L'ACCES A L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES FAMILLES

- **Site « infos parents 81 »**

Un site internet départemental, vitrine de l'offre de service "parentalité" est en cours de développement. Piloté par le Réseau Parents 81 (Udaf 81) et co-construit par un ensemble de partenaires, ce site sera à destination :

- des professionnels pour une meilleure visibilité de l'offre, une meilleure orientation et favorisera l'interconnaissance entre les différents acteurs,
- des familles afin d'être informées et de trouver des ressources locales.



Pour accéder à la carte, cliquez dessus.

Sa mise en ligne est prévue début 2025.

En attendant, le réseau parents 81 vous propose cette carte interactive des actions labellisées sur le territoire.

- **monenfant.fr/LINF RPE**

La demande d'information sur les modes d'accueil fait partie des trois services en ligne sur le site monenfant.fr. De par leurs missions d'informations, les Relais Petite Enfance (RPE), labellisés lieu d'information (LINF), sont les structures « support » pouvant répondre aux questions des familles, les accompagner dans leurs démarches et, ainsi leur faciliter le parcours de recherche d'un mode d'accueil.

Par ailleurs, grâce à un formulaire en ligne, les parents peuvent solliciter le RPE habilité spécifiquement « LINF - Guichet Unique » sur le site monenfant.fr pour être contactés et accompagnés dans leurs recherches de mode de garde.

L'APPUI AU PILOTAGE DE LA POLITIQUE PETITE ENFANCE



- Le 9 février 2024, une rencontre départementale rassemblant **les élus en charge de la petite enfance** a été organisée par la Caf, en collaboration avec l'association rESS'ource, dans le cadre du dispositif IDA (Informier, Détecter, Accompagner). Cette rencontre a permis de dresser un état des lieux et d'identifier **les défis liés à l'accueil des jeunes enfants sur le territoire**.
- Le 14 mai 2024, dans la continuité des échanges engagés avec les élus, la Caf a réuni **les coordonneurs petite enfance et les chargés de coopération CTG** afin de contribuer à la construction d'un observatoire départemental : outil au service du pilotage de la politique petite enfance concret et partagé.

LA QUALITE DE GESTION ET LA QUALITE DES MODES D'ACCUEIL

- Rencontre partenariale professionnels petite enfance du 5 avril 2024**

Cette rencontre, copilotée avec le conseil départemental, a permis de partager l'analyse d'un questionnaire (lancé fin 2023) relatif à la pénurie des professionnelles du secteur de la Petite Enfance dans la Tarn, et d'identifier des pistes de travail à mettre en œuvre avec l'ensemble des partenaires (Cci, France Travail, organismes de formation, fédérations, PMI, Région Occitanie, OPCO, les techniciens d'EPCI...).

Cette rencontre s'est déroulée dans le cadre du Schéma Départemental des services aux familles (SDSF).



- Accompagnement sensibilisation perturbateurs endocriniens**

Dans le cadre du premier plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens, le Conseil départemental et la Caf du Tarn ont lancé un appel à projet intitulé « Ma crèche sans perturbateurs endocriniens ». Il a concerné une dizaine de structures collectives volontaires, dont la moitié s'est engagée jusqu'à la labellisation Ecolo-crèche. L'association Label Vie en est l'opérateur.

Par ailleurs, suite à la loi Norma et à la mise en œuvre de la charte d'accueil du jeune enfant, la Caf soutient un nouveau programme de **sensibilisation de santé environnementale à destination des Eaje et des Relais Petite Enfance du Tarn**.

Un cycle de formation « Environnement d'aujourd'hui, Santé de demain » animé par le CPIE a ainsi débuté en novembre 2023 sous forme de deux webinaires (qui a regroupé 55 participants) et se poursuit en 2024 via des ateliers autour des « pratiques alternatives » sur trois lieux géographiques distincts.

- Le 21 juin et le 3 juillet 2024, la Caf du Tarn a réuni l'ensemble des directeurs (trices) des Eaje du département**



Cette rencontre a été l'occasion de refaire le point sur le service rendu aux familles et les engagements réciproques liés à notre partenariat. Se rencontrer, s'identifier, adopter un langage commun ont été les maîtres-mots de ces rencontres. Près de 70 partenaires y ont assisté.

A Venir !

Au cours du troisième trimestre, un focus sur la relation partenariale entre les collectivités et les gestionnaires d'Eaje à la demande des chargés de coopération CTG (marchés publics, conventions, DSP, Sociétés publiques locales...).

Comité de pilotage ruptures familiales

Le premier comité de coordination de prévention et d'accompagnement des ruptures familiales s'est tenu le 24 avril 2024 en présence de nombreux partenaires : la MSA Midi-Pyrénées Nord, la Cpm du Tarn, le Conseil départemental, les représentants des communes d'Albi et de Castres, la Cour d'appel de Toulouse, l'ordre des avocats d'Albi, le Conseil départemental d'accès aux droits, la déléguée à l'égalité et aux droits des femmes, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles, le Bureau d'aide aux victimes d'infractions pénales, l'espace rencontre porté par l'Udaf, les services de médiation familiale portés par l'École des parents et Tarn Espoir, l'association d'aide à domicile AID 81, Paroles de femmes....



Au programme, des échanges autour des besoins et de la présentation des offres de service sur le département, mais aussi de nouvelles pistes d'actions à mettre en œuvre collectivement.

En effet, [la convention cadre nationale des préventions et de l'accompagnement des ruptures familiales](#) prévoit de développer des actions de prévention, soutenir la coparentalité, renforcer les coopérations entre les différents

acteurs publics afin de mieux coordonner les enjeux liés aux séparations parentales et leurs impacts sur les liens parents-enfants.

Déclinée à l'échelle du Tarn, cette convention est en cours de signature par la Préfecture, la Caf du Tarn, la Msa Midi-Pyrénées Nord, le Conseil départemental, la Cour d'appel de Toulouse, le Conseil départemental d'accès aux droits et l'association des Maires du Tarn.

Campagne CLAS 2024/2025

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) soutient des actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école.

La campagne 2024-2025 relative au Clas est lancée depuis le 11 juin 2024.



Une visio-conférence a été organisée à l'attention des porteurs de projet afin de présenter :

- Le référentiel et le cadre réglementaire du Clas,
- Les modalités de financement : la prestation de service, les bonus, le versement des acomptes, le versement du solde du millésime 2023,
- La plateforme d'appel à projets Elan-Caf (téléservice),
- Les plannings et calendriers.



Le téléservice Clas reste ouvert jusqu'au 15 septembre 2024.

Commission d'action Sociale Aide aux partenaires

Toute demande d'aide financière sollicitée auprès de la Caf doit faire l'objet d'une demande écrite (soit par courrier postal, soit par courriel) pour engager le dialogue. Si la demande est éligible aux aides Caf, un dossier de demande d'aide financière est adressé au partenaire. En cas de besoin, le partenaire peut prendre contact avec le conseiller technique du territoire qui reste son interlocuteur privilégié.

Ces demandes doivent être transmises au plus tard **deux mois avant la tenue de la Commission**.

Les demandes de subvention sont présentées chaque trimestre au Conseil d'administration, réuni en Commission d'action sociale d'aide aux partenaires (Casap) qui a délégation pour étudier ces demandes.



Calendrier des Casap du 2ème semestre 2024

Jeudi 26 septembre 2024

Mardi 19 novembre 2024

Retrouvez les dispositifs et règles de financement dans notre [règlement intérieur d'action sociale](#).



Le métier de contrôleur

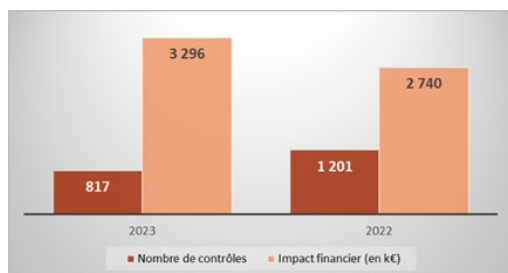
Le rôle du contrôleur Caf est de garantir le juste paiement des deniers publics, qu'il s'agisse d'un bénéficiaire ou d'un allocataire. Il permet la réalisation du principe d'équité.

Contrôle des allocataires : contrôles sur place de vérification des données déclarées

Un contrôleur de la Caf se déplace au domicile de l'allocataire afin de vérifier l'ensemble de sa situation. Il peut exiger la présentation de différents documents : pièce d'identité, livret de famille, contrat de location, contrat de travail, factures d'électricité, relevé de compte bancaire, avis d'imposition sur le revenu, etc.

Le contrôle matérialise la recherche du juste paiement.

- Un quart des contrôles détecte des situations où c'est l'allocataire qui n'a pas fait toutes les demandes de prestations auxquelles il avait droit, ce que le Caf rectifie.
- Le contrôle est également le support de la politique de lutte contre la fraude.

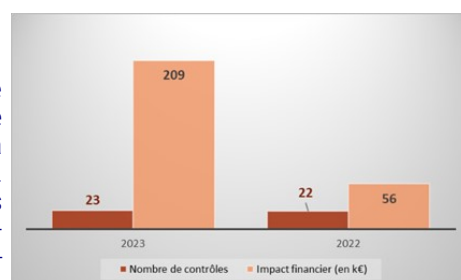


En 2023, une équipe de 4 contrôleurs assermentés de la Caf du Tarn s'est déplacée au domicile des allocataires afin de vérifier leur situation au regard des prestations versées.

Cette année a été marquée par une diminution du nombre de contrôles sur place réalisés, compensée par un impact financier généré plus important.

Contrôle des partenaires : le contrôle des équipements et services

Le contrôle des équipements et services financés par les Caf au titre de leur action sociale fait partie des missions de la branche Famille. Le contrôle sur place constitue l'un des dispositifs majeurs qui garantit la sécurisation des dépenses du Fonds national d'action sociale (Fnas). Contrepartie du système déclaratif, le contrôle permet de détecter les déclarations erronées ou fausses mais aussi de repérer les financements potentiels, les besoins des partenaires en matière d'informations et de conseils.



En 2023, 23 contrôles sur place ont été réalisés par la Caf du Tarn. La masse financière contrôlée s'élève à 3 122 726 €. Elle se répartit entre diverses prestations (Eaje, Alsh Extra, Péri et Ado, Relais Petite Enfance, Lieux d'accueil enfants-parents, Médiation, Foyers Jeunes Travailleurs...).

